



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 février 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 5

Absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 février 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Marianne MORSLI, M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

N°2023/02/28/12 – Construction d'un plateau sportif à Montceaux et d'un local de rangement : dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles R 423-1, R 421-9, portant sur les constructions nouvelles soumises à déclaration préalable, et R 421-23 (f), portant sur les travaux, installations et aménagements soumis à déclaration préalable,

Vu le projet de création d'un plateau sportif d'une superficie de 4200 m² environ sur la parcelle E1046, comprenant un abri en toile et un local de rangement tous deux inférieurs à 20m²,

Jean-Pierre CHAMPION, Vice-Président, explique qu'il est nécessaire de déposer auprès de la Mairie de Montceaux, deux Déclarations Préalables (DP) relatives :

- à l'aménagement du plateau sportif et à la création d'un abri qui permettra aux élèves de se protéger de la pluie et du soleil,
- à la construction d'un local de rangement du matériel sportif du collège.

Vu les échanges en Commission Social et vie sportive lors de l'élaboration et de la validation de ce projet en 2021/2022 et le suivi de ce projet par la Commission bâtiments et espaces extérieurs en phase travaux,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à déposer, à la Mairie de MONTCEAUX, les Déclarations Préalables nécessaires à la réalisation du projet de construction d'un plateau sportif, d'un abri et d'un local de rangement à Montceaux.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 février 2023

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX